



Commission  
européenne

# ASSURANCE DE LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

## PLAN D'ACTION DE L'UE



### Prendre les règles environnementales au sérieux...

L'Union européenne a mis en place des règles juridiques «à faire» et «à ne pas faire» afin que nous puissions tous profiter des bénéfices environnementaux, notamment d'eau propre, d'air respirable et d'une nature saine.

Ces règles doivent être respectées par les entreprises et les autres intervenants, faute de quoi la société sera confrontée à une augmentation des frais de santé, à une perte de recettes publiques et à une concurrence déloyale entre les entreprises. La Commission a adopté un plan d'action en neuf points afin d'aider les autorités publiques à promouvoir, contrôler et mettre en œuvre le respect de ces règles.

**Promouvoir** signifie aider les entreprises et les autres intervenants à faire ce qu'il faut.

**Contrôler** signifie recourir à des inspections et autres vérifications pour recueillir des informations sur les niveaux de conformité, et fournir des éléments concrets qui attestent de la mise en œuvre.

**Mettre en œuvre** signifie arrêter ceux qui ignorent les règles, les sanctionner et les obliger à réparer le dommage occasionné.

Ces interventions des autorités publiques représentent l'assurance de la conformité environnementale.

### Exemples de règles environnementales

#### À ne pas faire:

- déverser des déchets en milieu rural;
- exploiter une installation industrielle sans permis environnemental;
- chasser des oiseaux sauvages au printemps quand ils se reproduisent ou migrent.

#### À faire:

- remettre les déchets aux entités habilitées à les collecter ou à les traiter;
- respecter les conditions mentionnées dans un permis industriel ou un autre type de permis;
- traiter les eaux urbaines résiduaires avant de les déverser dans les rivières ou la mer.

## Les actions visent à:

### Aider les inspecteurs et les magistrats à combiner leurs forces

Les inspecteurs de l'environnement de toute l'Union mènent déjà des inspections communes sur les transferts de déchets. La Commission cherchera à soutenir ces efforts conjoints.



### Encourager la formation professionnelle

Pour être efficaces, les inspecteurs et autres professionnels de l'environnement ont besoin de développer leurs connaissances et de suivre des formations. La Commission contribuera à déterminer les besoins en formation.



### Diffuser les connaissances

Il est important de pouvoir accéder à des informations de qualité sur l'assurance de la conformité environnementale. La Commission mettra plus d'informations en ligne.



### Contribuer à la lutte contre la gestion illégale des déchets et le trafic d'espèces sauvages

En plus de défigurer le paysage, la gestion illégale des déchets ébranle aussi l'économie circulaire. Le trafic d'espèces sauvages nuit aux espèces menacées d'extinction. Des orientations sur les meilleures manières de lutter contre ces problèmes seront élaborées.



### Mieux garantir la conformité

Des orientations seront élaborées afin de garantir que les gestionnaires de terres respectent les exigences de la législation européenne sur la protection de l'environnement, en vue de protéger nos rivières et nos lacs, les habitats et espèces ra



# ACTIONS

## Élaborer des lignes directrices techniques pour les inspections des installations de gestion des déchets de l'industrie extractive

Des lignes directrices seront élaborées sur la manière d'inspecter les installations utilisées pour contenir les déchets issus des mines et des autres industries extractives, étant donné que des catastrophes écologiques peuvent découler d'un acte de négligence.

## Améliorer le traitement des plaintes déposées par les citoyens

Des orientations seront rédigées sur la manière dont les autorités peuvent mieux répondre aux plaintes des citoyens. Ces derniers fournissent des informations précieuses sur les dysfonctionnements, et ces renseignements peuvent aider les autorités à mieux faire leur travail.

## Développer l'utilisation des satellites

Par l'intermédiaire du programme Copernicus, la Commission encouragera l'utilisation des images satellite et d'autres sources de données géospatiales afin de détecter l'élimination illégale des déchets, l'utilisation illégale des sols et d'autres infractions.

## Fournir aux États membres une meilleure analyse de leurs performances

La Commission fournira aux États membres des informations personnalisées sur leurs performances afin de les aider à déterminer leurs points forts et leurs points faibles.

## Protections dans les zones rurales

Il faut garantir que les agriculteurs et autres bénéficiaires des règles environnementales au titre de la nature et sur la qualité de l'eau, en matière de nos approvisionnements en eau, ainsi que de nos ressources, dans l'intérêt de tous.

## Quand, comment et avec qui

### Calendrier

Les actions seront développées au cours de la période 2018-2019.

### Nouveau forum de haut niveau

Un groupe d'experts de haut niveau facilitera le dialogue pour orienter le plan d'action et les questions connexes. Il rassemblera les administrateurs et professionnels des États membres compétents dans ce domaine.

### Collaborer étroitement avec les réseaux européens d'inspecteurs de l'environnement, de police, de procureurs, de juges et de contrôleurs

Les actions s'appuieront sur le travail des réseaux européens des inspecteurs de l'environnement (IMPEL), des agents de police spécialisés dans la lutte contre la criminalité environnementale (EnviCrimeNet), des procureurs pour l'environnement (ENPE), des juges (EUFJE) et des contrôleurs environnementaux (Eurosai), qui seront associés de près à la mise en œuvre du plan d'action. Ces réseaux jouent déjà un rôle déterminant dans le partage des connaissances.

### Renforcer la chaîne de l'assurance de la conformité

La Commission veillera à renforcer la chaîne qui relie ces différents professionnels et leurs rôles.

En 2017, les réseaux d'agents de police, d'inspecteurs et de procureurs ont signé un protocole d'accord, reconnaissant ainsi l'importance des liens étroits qu'ils entretiennent dans la lutte contre la criminalité environnementale.



### Pour en savoir plus:

[http://ec.europa.eu/environment/legal/compliance\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/legal/compliance_en.htm)



Office des publications

Print	KH-05-17-145-FR-C	ISBN 978-92-79-74392-4	doi:10.2779/551854
PDF	KH-05-17-145-FR-N	ISBN 978-92-79-74418-1	doi:10.2779/07556

© Union européenne, 2018

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2018

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).